



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 04 février 2026

Le rapport d'observations définitives concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la régie Auvergne Numérique, pour les exercices 2018 et suivants, a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête conduite par les juridictions financières (Cour et chambres régionales des comptes) sur le numérique comme levier de cohésion et d'attractivité pour les territoires.

[Consulter le rapport](#)

Etablissement public créé en 2013 par la région Auvergne pour doter le territoire d'infrastructures d'accès au très haut débit, la régie Auvergne numérique gère le service public d'installation et d'exploitation des réseaux de télécommunications numériques à haut et très haut débit couvrant les quatre départements auvergnats. Son périmètre d'intervention se limite à la zone de réseau d'initiative publique, ressortant du défaut de volonté d'intervention du secteur privé. Il couvre, de fait, une très large partie de l'Auvergne à l'exception des principales agglomérations. En 2023, le montant des recettes de la régie a atteint 49,7 M€ et ses effectifs quelque 14 salariés.

Depuis 2018, la régie Auvergne numérique a déployé un réseau d'infrastructures de télécommunications de très haut débit. Elle devait recourir initialement à plusieurs technologies et offres, pour s'adapter aux contraintes du territoire auvergnat et aux attentes des différents acteurs (particuliers et professionnels). Au fil du temps, elle a réduit la diversité des options techniques pour se concentrer sur un déploiement désormais tourné quasi-exclusivement sur la fibre au domicile (dite « FttH »), avec une variante destinée aux entreprises.

Pour ce faire, elle s'appuie sur un contrat de partenariat public-privé confié à la société ATHD (filiale du groupe Orange) qui assure également l'exploitation du réseau déployé, jusqu'au terme du contrat en 2037. Toutefois, pour satisfaire à l'objectif d'une couverture totale du territoire en fibre optique assigné par l'État, la régie a dû conclure en 2023, sous sa maîtrise d'ouvrage, un marché de conception-réalisation avec le groupement NGE Infranet Engelvin, avec une fin des travaux prévue pour l'été 2026 d'ores et déjà reportée à fin 2026-début 2027.

Au plan financier, la régie Auvergne numérique a dégagé, sur l'ensemble de la période (à l'exception de 2019) des excédents d'exploitation d'importance, assurés par la commercialisation du réseau, qui participent au financement du déploiement des équipements, dont le coût estimatif était de quelque 450 M € sur la période de contrôle. Pour couvrir ses besoins de financement, la régie a également mobilisé la ressource d'emprunts ; elle a aussi bénéficié, largement, de subventions publiques à hauteur de 251 M €, en provenance de ses cofinanceurs (région, départements auvergnats, communes et EPCI), ainsi que du Fonds national pour la société numérique et du Fonds européen de développement régional. Il en est résulté une situation d'aisance financière, caractérisée par une trésorerie surabondante en fin de période (du fait des retards d'exécution du programme opérationnel).

La régie Auvergne numérique a pour mission d'assurer la couverture des locaux raccordables et la prise de contact, en vue de branchement permettant un accès aux usagers finaux. Il ne lui incombe pas de réaliser les raccordements finaux effectifs. Il ne lui est pas plus assigné d'objectif particulier en termes de développement économique, bien que le déploiement d'une couverture en très haut débit en constitue désormais une condition nécessaire et indispensable (l'insuffisance des infrastructures de très haut débit constituant l'un des premiers motifs d'entrave à l'activité économique, selon les constats et analyses de la « feuille de route numérique » de 2017-2021 de la région Auvergne-Rhône-Alpes).

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr

Céline Lazzaroni, tél : 04 72 60 12 51

Responsable du service de la documentation et de la communication

celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr

X [@crc_ara](#)